Compte rendu du Conseil Municipal du 14 Septembre 2020

L'an deux mille vingt, le 14 septembre à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de SAINT-BARDOUX, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle des fêtes, sous la présidence de Monsieur LARAT Etienne, maire, en présence des conseillers municipaux : BOUNIOL Amandine, PERCHE Stéphane, PROD'HOMME Serge, LARAT Cyril, CHEVALIER Hélène, COINTE Catherine, DELENCRE Florian, GUERIN Freddy, GUICHARD Nicolas, POUZIN Laurent, LE MEUR Hélène, PERROT Paul, REY Christian. Absent représenté : GONIN Frédéric

Date de convocation : 07 septembre 2020 - Secrétaire de séance : Hélène LE MEUR

Le compte-rendu du conseil municipal du 27 juillet 2020 est approuvé à l'unanimité. L'ordre du jour est abordé.

1. Convention archivage

Afin de procéder à l'archivage des actes et documents administratifs de la commune, Monsieur Le Maire propose de signer une convention archivage avec le centre de gestion pour une durée de 3 ans, de 2021 à 2023, à raison de 2 jours d'intervention par an pour un montant de 410 € annuel.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte à l'unanimité la signature de la convention archivage.

2. Fixation du nombre des délégués au CCAS

A la suite du renouvellement du conseil municipal, il est nécessaire de fixer le nombre des membres du conseil d'administration du CCAS. Monsieur Le Maire propose de le fixer à 10 membres (5 membres élus et 5 membres nommés), le maire étant Président d'office.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal donne son accord pour fixer à dix le nombre des membres du CCAS.

3. Désignation des délégués au CCAS

Monsieur Le Maire rappelle aux conseillers municipaux qu'à la suite du renouvellement du conseil municipal, il est nécessaire de désigner les délégués au nouveau CCAS.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, désigne les membres suivants : Catherine COINTE, Hélène CHEVALIER, Hélène LE MEUR, Christian REY et Serge PROD'HOMME.

4. Convention déneigement

Monsieur le Maire donne la parole à M. LARAT Cyril, 2^{ème} adjoint et référent voirie, pour lire et expliquer la convention de déneigement qu'il convient de signer avec l'entreprise Martins. Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité accepte de mettre en place la convention de déneigement des voiries communales avec l'entreprise Martins et donne tout pouvoir à Monsieur Le Maire pour signer tous documents à cet effet.

5. Protocole location salle des fêtes

Monsieur Le Maire donne la parole à Mme Catherine COINTE, 1ère adjointe, pour expliquer le nouveau protocole de location de la salle des fêtes, révisé et complété afin d'intégrer les notions de responsabilité civile et de sécurité sanitaire. Les conditions de mise à disposition de la salle et les tarifs de location donnent lieu à de multiples interventions.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité ajourne le vote du nouveau protocole en cours d'élaboration. La commission des bâtiments communaux se réunira pour finaliser ce nouveau protocole de location de la salle des fêtes en prenant en compte les demandes du conseil municipal.

6. Rapport d'activités et comptes administratifs 2019 VRA

Monsieur Le Maire explique les 5 grands piliers du projet de territoire de Valence Romans Agglo. Il rappelle que le 16 septembre une présentation de ce rapport est prévue pour les élus des communes de Saint-Bardoux, Romans, Clérieux et Granges lès Beaumont.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal prend acte du rapport d'activités 2019 de Valence Romans Agglo avec 2 abstentions et 13 voix pour.

7. Questions diverses

Information convention EPORA: Epora est un établissement public pour l'acquisition de biens fonciers qui se substitue à la commune pendant 4 à 6 ans le temps de finaliser un éventuel projet immobilier. Une convention est nécessaire pour bénéficier de ses services. Aucun coût pour la commune.

Le projet de la commune est de créer un éventuel multiservices (bar, restaurant, épicerie) ou autre lieu d'attraction pour dynamiser le village.

Bâtiments communaux:

1) L'école.

Le projet actuel d'agrandissement de l'école doit être plus en adéquation avec les besoins, il doit être validé concernant les normes de sécurité et d'hygiène. Par ailleurs, la mise en œuvre des travaux n'est plus assurée pour l'été 2021. Le projet a donc besoin d'être repensé dans sa globalité et la municipalité a pris rendez-vous avec le CAUE à cet effet.

Le Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement (CAUE) est un service d'accompagnement des collectivités pour définir le projet et les besoins de la commune et l'aider à aller jusqu'au financement

2) Dossier grêle.

Des dégâts ont été déclarés en 2019 concernant notamment l'église et la salle des fêtes. Un an après la catastrophe, l'expert est enfin venu sur place constater les dégâts. Il s'avère que l'ensemble des toitures des bâtiments communaux est très endommagé, certaines façades ont également été impactées, des chenaux en PVC sont grêlés, une cheminée est endommagée avec infiltration... Les travaux sont réévalués au montant des dégâts soit plus de 120 000 €.

Retour réunion associations :

Les 8 associations du village étaient présentes à la réunion du 7 septembre. Le planning de chacune se résume comme suit :

- Club Saint-Baudile : En raison de la Covid 19, toutes les activités prévues ont été suspendues.
 - Sou des écoles : pour les mêmes raisons sanitaires, aucun programme à ce jour,

- FNACA : activités également suspendues. L'assemblée générale se tiendra le 06/10 à 14H,
 - ACCA: aucune manifestation. Son assemblée générale est prévue en mars 2021,
- Détente et Harmonie maintient les 2 stages initialement prévus selon un protocole adapté aux nouvelles mesures sanitaires en vigueur,
- Sport et Loisirs maintient également ses activités selon un protocole adapté aux nouvelles mesures sanitaires en vigueur,
- Club de foot : Le FCBCG est à présent bien rôdé sur le plan des mesures sanitaires à prendre. Le 1^{er} match s'est bien déroulé, le local des joueurs a été rénové par des bénévoles du club, toutefois pour respecter les règles sanitaires les WC sont condamnés. L'assemblée générale aura lieu fin novembre 2020.
 - Le Bar d'Où Lien: aucun planning pour l'instant,
 - L'atelier de bel air : rien de prévu non plus dans l'immédiat.

Un planning doit être mis en place concernant l'occupation de la salle des fêtes. Pour libérer la salle au profit des associations, il faut envisager d'organiser le conseil municipal un autre jour que le lundi.

Les associations devront transmettre en mairie leur bilan financier N-1 ainsi que leur RC en début d'année scolaire.

Le club de foot souhaite l'intervention d'un élu lors de son assemblée générale pour faire un état des lieux des travaux récemment réalisés.

Le club Saint-Baudile demande l'installation d'un rideau dans la salle des fêtes pour cacher le matériel entreposé.

Retour réunion CCAS:

Les 5 membres du CCAS nommés par M. Le Maire sont : Monique FARRE, Nicole LAVIGNE, Norbert MAISONNEUVE, Evelyne MARTIN et Betty ROLLET.

Un bilan des actions des 10 dernières années a été présenté.

Une réflexion est en cours concernant le portage des repas aux personnes âgées isolées et dépendantes, l'organisation du repas des aînés, la distribution des colis de noël et la réalisation de l'arbre de noël pour cette fin d'année.

Retour voirie:

Il a été demandé de matérialiser le virage de la route de Saint-Donat à Clérieux au centre du village. Le département a été contacté et il est convenu qu'il mette un marquage au sol.

En revanche, la demande de poser un miroir au croisement de la route St Pierre et de la route de Romans n'est pas recevable car il est interdit de mettre un tel dispositif sur une route départementale.

La route des Buis et la route des Collines sont maintenant limitées à 12 tonnes (au lieu de 19 tonnes auparavant). La pose de panneaux est prévue.

Fixation du jour du conseil municipal : Monsieur Le Maire demande que le jour du conseil municipal, le lundi, soit déplacé à un autre jour de la semaine pour faciliter l'organisation de l'occupation de la salle des fêtes. Le conseil municipal accepte de déplacer le jour du conseil.

Ambroisie: 120 courriers ont été envoyés concernant la présence d'ambroisie sur les parcelles de propriétaires alors que les terrains communaux étaient infestés! La demande d'intervention à l'entreprise Martins pour effectuer le nettoyage des parcelles et bords de

route communaux a bien été faite début août. Malheureusement l'entreprise n'a pu intervenir que début septembre.

La référente ambroisie fait un point sur les courriers envoyés et la procédure utilisée pour repérer l'ambroisie sur les parcelles. Elle informe qu'elle n'a pas pu bénéficier de la formation dispensée par Valence Romans Agglo mais que l'agglo s'appuie sur un bureau d'études qui a effectué lui-même le repérage par l'intermédiaire d'une chargée de mission. C'est à l'aide de l'application GPS Invasives et Nuisibles en lien avec le plan cadastral que se fait le travail. L'application est fiable mais n'exclut pas les erreurs. Par exemple, quand l'ambroisie est repérée à la limite de deux parcelles, les deux propriétaires concernés reçoivent un courrier. Il s'avère que la mairie a reçu un grand nombre de contestations suite à l'envoi de deux courriers successifs pour signaler la présence d'ambroisie là où elle était absente. Une remontée d'information à Valence Romans Agglo sera faite lors de la réunion de bilan prévue en fin de saison.

Le journal de Saint-Bardoux sera publié fin septembre pour le 3^{ème} trimestre.

Les travaux de pose de la fibre ont démarré ce jour. Des engins sont entreposés sur le parking de la salle des fêtes.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h45.